Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 71 (1920)

Heft: 8

Artikel: La forêt de Derborence

Autor: A.Py.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785822

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

7î^{me} ANNÉE AOUT № 8

La forêt de Derborence.

Nombreux sans doute sont les touristes qui, venant du Pas de Cheville, ont passé au bord du lac de Derborence, sans se douter qu'ils côtoyaient à main droite une forêt, qui mérite encore l'appellation de vierge, et qui renferme de vrais trésors de beauté. Fascinés par le paysage alpestre, par le mur énorme des Diablerets dont un pan, en s'écroulant, a formé le barrage de Derborence et créé ainsi ce charmant bassin, le voyageur n'a eu garde à ce versant boisé, qui ressemble extérieurement à tant d'autres forêts.

Ce massif occupe sous des rochers à pic le bas du versant à la sortie du Val Derbon et se prolonge au-delà du lac dans la direction de la vallée principale du Triquent. Le sol est formé d'éboulis anciens, recouverts d'une forte couche de terreau, station fraîche et abritée, exposée au levant: toutes les garanties de fertilité. L'altitude est de 1500 m. en moyenne.

Le sapin blanc et l'épicéa font les frais du peuplement qui est irrégulier, d'aspect jardiné, tantôt formé de groupes alternants de vieux bois et de jeunes recrus, tantôt de gros bois plus ou moins isolés dont le pied est noyé dans une régénération exubérante. Les deux essences rivalisent sous le rapport de la beauté impeccable des fûts, de la vigueur inouïe des houppiers et de la taille extraordinaire de leurs troncs. Nombreux sont les arbres qui sont propres de branches sur la moitié ou près des deux tiers de leur fût, dont la cylindricité est remarquable. Quant à la grosseur, nous avons mesuré des sapins blancs de 5,80 m., 5,60 m., 5 m. de circonférence à hauteur de poitrine et des épicéas jusqu'à 5,40 m. Ces géants paraissent être en parfaite santé, et leur nombre est considérable sans doute, si nous considérons l'étendue de la forêt qui peut bien atteindre 15 à 20 ha. Nous n'en avons pu parcourir qu'une petite portion. L'âge des plus gros bois peut être évalué à 4 siècles environ, à en juger d'après un tronc coupé qui nous a permis de compter les cernes.

L'exploitation de ces géants est un fait tout à fait exceptionnel. Leur taille les met à l'abri de la scie: les besoins de quelques chalets de Derborence sont facilement satisfaits par les produits d'arbres d'éclaircie et par la récolte des débris. La grande distance de Derborence à la

Vallée du Rhône et l'absence d'une route carossable font que nul marchand de bois ou spéculateur n'est tenté par ces superbes sapins et nous n'avons pas à jeter à leur égard le traditionnel cri d'alarme. Si nous les signalons aux lecteurs, c'est pour procurer aux quelques idéalistes de reste la jouissance de leur aspect inaccoutumé et superbe.

L'ensemble du massif présente d'ailleurs toute la série des caractères de la forêt vierge: arbres tombés de vétusté, à tous les degrés de décomposition, jusqu'à ce qu'ils ne forment plus qu'un tertre allongé envahi par la myrtille et les fougères, et portant la rangée de petits sapins tous reliés par leurs racines enchevêtrées comme une chaîne vivante. Le pied s'enfonce dans une couche d'humus molle et profonde, où foisonnent l'adénostyle et force espèces de fougères et de mousses. Toute la forêt porte en elle les germes de la survivance et de la force qui lui garantissent un accroissement considérable et l'assurance de posséder l'avenir.

Allez et voyez!

A. P...y.

Le commerce des bois en Suisse.

(Fin.)

Les scieurs font observer aux propriétaires de forêts que la spéculation qui consiste à frapper le bois étranger pour protéger la production des bois indigènes est une erreur, car c'est justement au moment de la plus forte importation que les prix ont toujours été les meilleurs. D'accord en principe sur ce point, nous ne pouvons en admettre l'argumentation. C'est, comme nous l'avons démontré, l'activité économique et industrielle du pays qui fait monter la demande en bois; l'importation et les prix augmentent alors avec elle.

Le passé nous prouve que nous devons importer le 20 à 25 % de notre consommation. Que nous achetions ce déficit de production sous forme de matières premières ou de produits sciés, la concurrence à la production reste la même. La production, partie intégrante du marché du bois, a un grand intérêt à ce que les scieries vivent, et que la plus grande partie possible de notre déficit nous parvienne en bois bruts, malgré le taux un peu plus élevé du transport.

Cependant, on ne saurait accorder la franchise aux grumes et frapper les bois de feu. On ne saurait non plus, au point de vue fiscal, lever les droits sur ces deux assortiments. La meilleure solution, satisfaisante pour les deux parties, semble être de garder la proportion actuelle entre les grumes et les bois à brûler, et de trouver alors le droit spécifique correspondant aux sciages. Sans autres mesures, ces derniers se trouveront frappés équitablement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Au reste, nous l'avons vu, il ne faut pas nous exagérer l'importance du tarif douanier pour protéger la production forestière.